



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Police de Sécurité au quotidien

Question écrite n° 2880

Texte de la question

M. Alain David attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur la police de sécurité au quotidien. En zone de sécurité prioritaire, l'objectif est de lutter efficacement contre la délinquance tout en rapprochant la police de la population au plus près du terrain. Il devient urgent de renforcer l'effectif de la police nationale sur la division des Hauts- de-Garonne, la création de la compagnie départementale d'intervention ayant fortement amputé le nombre de fonctionnaires en tenue sur le commissariat. La division des Hauts-de-Garonne est passée de 10 îlotiers à 3. M. le Députa voudrait savoir si les quartiers en zone de sécurité prioritaire seront prioritairement bénéficiaires de police de sécurité au quotidien. Il lui demande si ce dispositif est accompagné d'effectif supplémentaire sur les zones sensibles et sous quels délais.

Texte de la réponse

La mise en place d'une police de sécurité du quotidien est un engagement pris par le Président de la République. Si la lutte contre le terrorisme constitue une priorité absolue (création dès le mois de juin 2017 d'une coordination nationale du renseignement et de la lutte contre le terrorisme directement placée sous l'autorité du Président de la République, loi du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, etc.), la lutte contre l'insécurité et la mise en place d'une police de sécurité du quotidien constituera l'autre grande réforme majeure du quinquennat dans le domaine de la sécurité intérieure. Le Président de la République en a tracé les enjeux et fixé les principes lors de son discours aux forces de sécurité intérieure le 18 octobre 2017. Les violences, le trafic de drogue, les vols et cambriolages, les implantations de campements illicites, les rodéos sauvages, les occupations de halls d'immeubles, les incivilités dans la rue et les transports, etc. : autant de faits de délinquance et de nuisances de toutes sortes auxquels nos concitoyens sont confrontés au quotidien, qui par ailleurs nourrissent le sentiment d'insécurité et donnent l'image de l'impuissance publique. Les attentes et les exigences en la matière, légitimes, sont grandes et sans cesse croissantes. La police de sécurité du quotidien vise à répondre à ce malaise et à ces attentes, tout autant qu'elle vise à redonner du sens à l'action policière de tous les jours, qui doit plus que jamais être concentrée sur le service rendu à la population et sur la lutte contre la délinquance. Au-delà de l'opposition dogmatique entre police de proximité et police d'intervention, il s'agit de développer des modes d'action qui permettent aux policiers de pleinement assumer leur présence rassurante mais aussi leur autorité sur le terrain, de promouvoir une police encore davantage disponible et présente sur le terrain, mieux intégrée dans le tissu social des quartiers et en capacité de traiter plus rapidement et plus efficacement les problèmes de proximité. La police de sécurité du quotidien sera une police qui renforce les liens avec l'ensemble de ses partenaires (associations, élus locaux, polices municipales, etc.) et avec la population, tout autant qu'une police qui lutte contre les trafics, la délinquance, les incivilités. Pour être plus efficace, elle devra être encore davantage intégrée dans les territoires, au plus près des habitants. La réussite de cette réforme impliquera, en particulier, de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux de la prévention et de la sécurité. La police de sécurité du quotidien sera partenariale. La police de la sécurité du quotidien devra être une police « sur-mesure », reposer sur une démarche largement déconcentrée, accordant une large autonomie aux échelons locaux, responsabilisant pleinement les services locaux de police, permettant

de développer des réponses opérationnelles conçues au plus près des réalités du terrain. Renouveler l'action publique dans ce domaine implique aussi des moyens : humains, matériels et technologiques. La police de sécurité du quotidien devra en effet être mieux équipée, et plus connectée. La sécurité intérieure constitue à cet égard une priorité budgétaire. Dix-mille policiers et gendarmes supplémentaires seront recrutés pendant le quinquennat. Le budget consacré à la sécurité augmentera dès 2018 de 1,5 % par rapport à 2017 et les moyens exceptionnels consentis ces dernières années dans le cadre de différents plans de renforts sont consolidés et augmentés. Il est également nécessaire, pour redonner du sens à l'action, et pour optimiser le potentiel opérationnel, de permettre aux policiers de se concentrer sur leur cœur de métier et donc de supprimer ce qui entrave leur action ou les détourne de leurs missions prioritaires : un nouvel élan est de ce point de vue indispensable pour mener avec détermination la suppression des tâches indues et l'allègement de la procédure pénale. Pour leur donner les moyens d'être plus efficaces sur le terrain, il conviendra aussi de doter les forces de l'ordre d'instruments adaptés à la réalité du terrain, qui leur permettent d'apporter des réponses rapides et effectives aux infractions mineures et pourtant insupportables aux yeux des Français : la possibilité de sanctionner immédiatement les infractions les plus simples, par le biais de la « forfaitisation », constituera à cet égard une avancée importante, qui renforcera la lisibilité et la crédibilité de l'action de l'Etat. La mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien sera donc pleinement articulée et concomitante avec celle de la procédure pénale, destinée à simplifier la procédure pénale et à rendre plus effective la réponse pénale. Les travaux tendant à définir la doctrine, la méthodologie et les modalités de mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien ont débuté dès le mois de juin et le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur a engagé au mois de septembre les travaux de préfiguration. Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur a lancé le 28 octobre 2017 à La Rochelle un large cycle de consultations, au niveau national et au niveau local, avec l'ensemble des acteurs concernés : associations d'élus, organisations syndicales de la police et structures de concertation de la gendarmerie, polices municipales, sécurité privée, etc. Une consultation individuelle de chaque policier et gendarme a également été engagée, car c'est en partant de la base que cette nouvelle politique sera mise en place. A l'issue de ce cycle, une nouvelle doctrine sera arrêtée en fin d'année. Les premières expérimentations débiteront dès janvier 2018. Les sites seront sélectionnés durant le mois de décembre. Différents dispositifs seront alors déployés sur des territoires aux caractéristiques diverses, urbains, périurbains et ruraux.

Données clés

Auteur : [M. Alain David](#)

Circonscription : Gironde (4^e circonscription) - Nouvelle Gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2880

Rubrique : Police

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 novembre 2017](#), page 5500

Réponse publiée au JO le : [5 décembre 2017](#), page 6172